

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 15 octobre 2013

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Jean-Paul GLASSER

Conseillers présents : **7**

Conseillers représentés : **2**

SEANCE du 25 octobre 2013

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER, Marcel NORTH.

Procuration : Patrick GRESSER pour Alain NORTH, Nathalie GEIGER pour Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2013/34

Objet : Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2541-12 ;

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L. 47 ;

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de fixer les tarifs de 2008 à 2013 de redevance d'occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications comme suit :

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Aérien € / km	0,835	0,835	0,835	0,835	0,835	0,835
Souterrain € / km	5,121	5,151	5,151	5,151	5,175	5,175
Emprise au sol € / km	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5

CHARGE le maire du recouvrement de ces recettes qui seront inscrites à l'article 70323.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 octobre 2013.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 octobre 2013.

Le Maire
Alain NORTH